

Infos familles : document à garder

Toute l'équipe des services périscolaires souhaite à votre enfant une belle et heureuse année scolaire ! L'équipe est composée de 13 agents qui accompagnent vos enfants quotidiennement. Cette plaquette vous présente l'ensemble du fonctionnement des services périscolaires 2026/2027.

Les thèmes généraux de cette année scolaire sont : ***Au fil des saisons*** pour le cycle 1 et 2 et ***la découverte des métiers*** pour le cycle 3.

Merci de fournir **dans les plus brefs délais l'attestation d'assurance** de cette année scolaire de votre enfant. Ce document est obligatoire pour que votre enfant fréquente les temps de garderie.

Pour **la garderie du soir** merci de fournir **une gourde autre que celle de la classe** pour les enfants de la maternelle avec le goûter de votre enfant qui sera dans une boîte.

Pour la cantine : nous vous remercions de bien vouloir donner une serviette de cantine avec une pochette à votre enfant par mesure d'hygiène chaque lundi. Veuillez écrire SVP le nom et le prénom de votre enfant.

Les vêtements doivent être marqués avec le nom et le prénom de l'enfant.

Les chartes ont été écrites avec les enfants et l'ensemble des agents pour le bien-être de chacun. Elles expliquent les règles de vie des services périscolaires. Pour les enfants de la maternelle, les chartes seront abordées différemment en adaptant le vocabulaire à l'âge de l'enfant et en utilisant des images.

Rappel des horaires :

- **Accueil périscolaire du matin : 7h30 à 8h35**
- **Pause méridienne : 12h à 13h35**
- **Accueil périscolaire du soir : 16h30 à 18h30**



Accès le matin et le soir pour tous les enfants et les familles **uniquement à l'entrée principale de l'école** par mesure de sécurité (plan Vigipirate). L'accès libre à l'école n'est pas autorisé sauf sur RDV. Un agent est dédié à l'accueil. Les règlements intérieurs pour la garderie périscolaire et la restauration scolaire y sont disponibles ainsi que le projet pédagogique des services périscolaires, également disponibles sur le site internet de la commune.

CONTACT : Céline MELON (coordinatrice)

06.45.20.34.48

periscolaire@mairiestgsc.fr

PROGRAMME DES ANIMATIONS 2026-2027

RESTAURATION SCOLAIRE



Les menus sont consultables : sur le site internet de la mairie lien directement sur le site

C'est prêt!

Tarifs des services périscolaires 2026/2027

(Délibération du Conseil Municipal n°SGSC2026040 en date du 27/05/2026)

- Cantine
 - repas régulier : **4.40** euros
 - repas occasionnel : **5.40** euros
- Garderie périscolaire :
 - abonnement (1^{er} enfant 10 mensualités) : **270** euros
 - abonnement (2^{ème} enfant 10 mensualités) : **210** euros
 - en occasionnel à l'acte : **2.60** euros
 - pénalité de retard / 15 min / enfant : **5** euros



CHARTRE DE LA RESTAURATION SCOLAIRE 2026-2027



Pour prendre un repas convivial dans une ambiance agréable pour tous, il est nécessaire d'avoir **des règles communes et le même discours devant tous les enfants.**

D'une manière générale, les agents **accompagnent les enfants à l'éducation au goût** et **sensibilisent les enfants au gaspillage alimentaire.**

Du côté des enfants :

- L'enfant marche dans les couloirs en respectant ses camarades. Chaque enfant passe aux sanitaires avant et après manger (pour certains enfants en fonction de leurs besoins).
- L'enfant s'assoit autour de la table qu'il souhaite avec ses camarades ou par classe ou par cycle après avoir pris sa serviette de cantine selon ses besoins au sein de la collectivité.
- Pour l'entrée l'enfant se sert lui-même en fonction de son appétit et en le partageant avec ses camarades selon âge des enfants.
- Pour le pain l'enfant demande 1 ou 2 tranche(s) en fonction de sa faim (1 tranche au début du repas et 1 tranche au fromage).
- Il est interdit de se balancer sur sa chaise ou sur son tabouret par mesure de sécurité.
- L'enfant doit demander l'autorisation pour se lever à un adulte en levant 1 bras.
- Chaque enfant du cycle 2 et 3 débarrasse ses couverts, son verre et son assiette. Pour le cycle 1 l'enfant aide à réunir au milieu de la table la vaisselle en étant accompagné par un agent selon âge de l'enfant.
- L'enfant veille à son attitude afin de manger correctement sur sa chaise ou sur son tabouret en respectant ses camarades, le matériel (vaisselle) et les adultes.
- L'enfant doit essayer de parler calmement et non de crier dans la salle de la restauration scolaire afin de faciliter les échanges entre enfants et/ou avec les adultes.
- Il est interdit d'échanger ou de prendre de la nourriture entre enfants et de jouer avec.
- Tous les enfants mangent avec leurs couverts (fourchette / couteau / cuillère).
- A la fin du repas, les enfants mettent les éventuels restes dans l'assiette à déchets en respectant le tri (le bac noir / poubelle jaune).

Du côté des adultes :

- Ils servent les enfants en discutant avec eux et en les sensibilisant au goût.
- Si besoin pour les enfants qui sont en difficultés les adultes les accompagnent à manger (exemple : couper la viande, éplucher un fruit...).
- Ils sont présents pour chaque enfant en favorisant son bien-être tout au long du repas.
- Ils favorisent le respect entre enfants, le matériel et les locaux.
- Ils veillent au niveau sonore de la salle en utilisant soit un instrument de musique soit en utilisant le *bruitomètre* soit *éteindre les lumières*.

Charte rédigée par les enfants et les agents de la restauration scolaire en juillet 2026

Rappel : extrait du règlement intérieur 2026/2027

A ce titre, tout manquement aux règles de la vie en collectivité sera sanctionné par un avertissement. Les employées communales sont habilitées à donner des avertissements. En cas de problème de discipline, les faits sont consignés sur une main courante et l'avertissement est signifié par écrit aux parents. En cas de récidive, les parents seront convoqués en Mairie pour que l'exclusion soit prononcée. En cas de problème majeur, les parents seront **immédiatement** avertis par écrit ou convoqués en Mairie. L'exclusion peut être temporaire ou définitive, elle peut porter sur un service ou tous services périscolaires.



CHARTRE DU PERISCOLAIRE 2026-2027

« **RESPECT** / **RESPONSABILITE** / **POLITESSE** »

Dans les salles :

- Je préviens l'adulte lorsque je souhaite aller aux sanitaires.
- Je peux jouer avec le matériel à disposition, je dois le ranger et en prendre soin.
- Je joue dans le calme en respectant mes camarades.
- Je participe aux activités / projets selon mon envie
- Je dois prévenir les adultes en cas de problème, ils sont là pour m'aider.
- Si j'ai un conflit avec un camarade, je vais voir l'adulte pour trouver la solution.
- **J'utilise les formules de politesse** : « bonjour, merci, s'il te plaît, au revoir »
- **Je respecte mes camarades, les adultes et les règles de vie**
- **Je parle calmement** dans les salles. Je ne crie pas, je n'hurle pas.
- Je ne me balance pas sur les chaises ni sur les bancs.

Dans le couloir :

- Je marche dans le couloir. Je ne cours pas.
- Je ne bouscule pas mes camarades.
- **Je parle calmement** sans crier.
- **Je respecte les locaux** notamment les portes manteaux et les adultes qui travaillent dans les classes.
- **Je respecte les sanitaires**

Dans la cour :

- En sortant dans la cour, je vais voir l'adulte pour le pointage de présence à 16h30.
- **Je respecte les jeux, le matériel et leur usage** (ex : les cordes à sauter et les cerceaux ne sont pas jetés sur les camarades, les ballons ne sont pas mis sur le toit volontairement ou derrière les clôtures).
- **Je ne joue pas à des jeux violents**. Je ne me bagarre pas, même pour jouer.
- Je ne pousse pas et je ne tape pas mes camarades : **pas de violence physique**.
- **Je respecte les zones de jeux** dans la cour.
- Je range les jeux lorsque je change d'activité ou bien lorsque je pars.
- **Je respecte mes camarades** en utilisant un vocabulaire respectueux : **pas de violence verbale ni de moqueries**.
- Je ne joue pas dans les sanitaires ni dans les couloirs ni au bord des fenêtres.
- Je ne suis pas debout sur les tables de ping-pong ou bien sur les bancs et les bordures.
- Je ne laisse pas traîner mes affaires dans le couloir ni dans la cour. Je récupère mes affaires avant de rentrer dans les salles ou bien en sortant de la garderie du soir.
- Je m'habille en fonction de la météo. Aux beaux jours, je mets ma casquette ou un chapeau. Les vêtements doivent être marqué avec mon prénom et mon nom.
- Je prends soin de mes affaires.
- Je ne crache pas ; pour les déchets ou/et mouchoirs, j'utilise les poubelles.
- Sous le préau, je ne joue pas au ballon.
- **J'écoute et je respecte les consignes des adultes**.

Charte rédigée par les enfants et les agents de l'accueil périscolaire en juillet 2026

Rappel : extrait du règlement intérieur 2026/2027 A ce titre, tout manquement aux règles de la vie en collectivité sera sanctionné par un avertissement. Les employées communales sont habilitées à donner des avertissements. En cas de problème de discipline, les faits sont consignés sur une main courante et l'avertissement est signifié par écrit aux parents. En cas de récidive, les parents seront convoqués en Mairie pour que l'exclusion soit prononcée.